

# Arbre décisionnel devant tout résident nécessitant une primo admission en EHPAD en provenance d'un MCO, SSR ou du domicile Et sortie d'hospitalisation conventionnelle (hors consultations et HdJ)

Recherche de SARS-CoV-2  
par RT-PCR à J-2 de l'admission en ESMS

Si provenance MCO et SSR: PCR réalisée par l'établissement d'amont  
Si provenance du domicile: PCR réalisée en laboratoire de biologie médicale de ville sur prescription du médecin traitant

PCR+

PCR-<sup>(1)</sup>

**ESMS sans cas COVID  
avérés ou suspects**

**ESMS avec cas COVID**

**ESMS sans cas COVID  
avérés ou suspects**

**ESMS avec cas COVID**

**Suspension de l'admission**

Admission possible 21j après la date des premiers symptômes ou date de PCR+, et critères de guérison remplis

**Unité COVID+**  
Ou Unité Mixte

**Précautions Standard**

+ Chambre individuelle à privilégier

**Suspension de l'admission**

sauf décision locale, si sectorisation stricte des résidents covid +, et accord explicite et éclairé du résident et de sa famille

**Précautions complémentaires contact et gouttelettes<sup>(2)</sup>**  
+ Chambre individuelle (double possible avec autre résident COVID)

**Département Zone verte**

Surveillance médicale rapprochée

Si symptômes ou dégradation clinique

- Respect strict des précautions standard
- Respect des mesures barrières
- Port systématique du masque chirurgical pour tout professionnel de santé pendant toute la durée de l'épidémie nationale
- Port du masque par le résident (s'il le peut) dès la sortie de sa chambre et dans les zones de circulation

(1) évaluer la possibilité d'un faux négatif chez un symptomatique fortement suspect et discuter de son transfert en unité Covid

(2) l'arrêt des PCC+PCG se fera à l'issue 21 jours de la PCR pour les asymptomatiques et retour d'hospitalisation et à l'issue de la période de « Post confinement » pour les symptomatiques quel que soit le résultat de la PCR